



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

AVIS AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014 DE L'ARRONDISSEMENT D'ANNECY

DÉCLARATION DE CANDIDATURE COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Conditions :

Dépôt de candidature obligatoire pour le 1^{er} tour

La déclaration de candidature est individuelle
avec possibilité de se présenter de façon isolée ou groupée.
Aucune obligation de parité ; possibilité de liste incomplète.

Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Lieu de dépôt :

en préfecture : 8, rue du 30ème Régiment d'Infanterie à Annecy

Aucun autre mode de déclaration de candidature admis.

Dates de dépôt :

1^{er} tour : du 11 février au 5 mars 2014 de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h15
le 6 mars de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 18h

Second tour : le 24 mars 2014 de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h15
le 25 mars 2014 de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 18h

Accueil sans rendez-vous

**Plus le dépôt des candidatures sera tardif, plus les temps d'attente risquent d'être longs
et plus les éventuelles difficultés
lors des formalités administratives seront difficiles à résoudre dans le délai.**

Tout renseignement peut être obtenu auprès des services de la préfecture
et sur le site <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>